

Veuillez renvoyer ce formulaire à l'adresse ci-contre :



Service public de Wallonie

Intérieur et Action sociale
Département de l'Action sociale
Direction de l'Action sociale

Avenue Gouverneur Bovesse, 100
5100 Namur

Personnes de contact :

Mme Isabelle BARTHOLOME

Tél. : 081 32 73 71

isabelle.bartholome@spw.wallonie.be

Mme Isabelle GRECK

Tél. : 081 32 72 98

isabelle.greck@spw.wallonie.be

Rapport d'activités simplifié et harmonisé Maison d'accueil

Réglementation

Code wallon de l'Action sociale et de la Santé (art. 66 à 117). Code réglementaire de l'Action sociale et de la Santé (art. 69 à 123, annexes 4 à 14).

Information préalable

Le rapport d'activités simplifié et harmonisé, outre son objectif principal d'avoir un aperçu des activités des opérateurs agréés de l'action sociale, s'inscrit dans la volonté d'élaborer un baromètre de l'action sociale afin d'obtenir des indicateurs clés des secteurs de l'action sociale permettant de suivre leur évolution, de dégager des tendances et de conseiller l'autorité.

Si vous avez plusieurs sièges d'activités, vous pouvez remplir un rapport d'activité simplifié et harmonisé (RASH) pour chacun de vos sièges d'activités.

1. Coordonnées de l'entreprise

1.1. Identification

Numéro d'entreprise

0 4 1 5 . 8 2 7 . 0 2 3

Dénomination du pouvoir organisateur

Les Quatre Vents

Secteur

Public

Privé

1.2. Adresse du siège social

Rue

Rue des Choraux

Numéro

17

Boîte

Code postal Localité

1 4 0 0

Nivelles

1.3. Adresse du siège d'activités

Rue

rue des choraux

Numéro

17

Boîte

Code postal 1400 Localité NIVELLES

1.4. Personne de contact

M. Nom Gruselin Prénom Didier
 Mme

Veillez fournir au moins un numéro de téléphone.

Téléphone 067/21.70.04

Courriel direction@asbl-les4vents.be

1.5. Contact à destination du public

Ces données seront publiées sur un Portail.

Il y a lieu de définir ici une adresse mail et/ou un numéro de téléphone qui perdure dans le temps, indépendamment des mouvements de personnel.

Courriel direction@asbl-les4vents.be

Téléphone 067/21.70.04

1.6. Fédération

Fédération (facultatif)
Association Régionale des Centres d'accueil pour Adultes (ARCA)

2. Activités réalisées en 2020

2.1. Personnel

Nombre d'ETP affectés aux missions liées à l'agrément

Hommes	Femmes	Total
6,50	9,25	15,75

Moyens en personnel
827720,74 €

2.2. Activités

Demandes non rencontrées	Hommes	Femmes
Manque de place	98	114
Inadéquation avec le projet pédagogique de la maison	2	36
Séjour antérieur	6	2
Autres	137	163
Total	243	315

Nuitées	Hommes	Femmes
Adultes	4155	4296
Enfants	2264	881
Total	6419	5177

	Hommes	Femmes
Nombre de nuitées agréées (y compris les nuitées sous dérogations)	6419,00	5177,00
Nombre de nuitées pendant les périodes de dérogations	502,00	263,00

Taux d'occupation globale (sur les nuitées agréées)

53,85%

Durée moyenne des séjours terminés dans l'année en cours (en jours)	Hommes	Femmes
---	--------	--------

Adultes 111,00 115,00

Enfants 85,00 28,00

Accueillez-vous des personnes victimes ou auteurs de violence ?

Oui

Cet accueil est-il subventionné ?

Oui

Non

Nombre de personnes	Hommes	Femmes
---------------------	--------	--------

Adultes 1 10

Enfants 6 5

Nombre de nuitées (adultes)

1063

Statut	Hommes	Femmes
--------	--------	--------

Victime 1 10

Auteur 0 0

Enfant 1 2

Violences conjugales/entre partenaires	Hommes	Femmes
--	--------	--------

Physique 1 7

Economique 0 0

Sexuelle 0 0

Psychologique 1 10

Administrative 0 0

Verbale (insultes) 0 0

Autre 0 0

Inconnu 0 0

Total 2 17

Violences intrafamiliales (intergénérationnelles)	Hommes	Femmes
---	--------	--------

Physique 1 0

Economique 0 0

Sexuelle 0 0

Psychologique 1 2

Administrative 0 0

Verbale (insultes) 1 2

Autre 0 0

Inconnu 0 0

Total 3 4

Autres formes de violences	Hommes	Femmes
----------------------------	--------	--------

Physique 0 0

Economique 0 0

Sexuelle 0 0

Psychologique	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	0	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	0
Administrative	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	0	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	0
Verbale	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	0	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	0
Mutilation génitale féminine	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	0	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	0
Crime lié à l'honneur	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	0	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	0
Mariage forcé	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	0	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	0
Autre	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	0	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	0
Inconnu	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	0	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	0
Total	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	0	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	0

Non

Faites-vous de l'accompagnement post-hébergement ?

Oui

Cet accompagnement est-il subventionné ?

Oui

Non

Nombre de ménages

1 0

Non

Faites-vous de l'accueil en urgence ?

Oui

Cet accueil est-il subventionné ?

Oui

Non

Nombre de personnes hommes

7

Nombre de personnes femmes

2 3

Non

Faites-vous de l'accueil d'enfants ?

Oui

Non

3. Bénéficiaires

3.1. Nombre de personnes hébergées

Type	Hommes		Femmes	
Adultes	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Enfants	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Total	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

3.2. Répartition des personnes hébergées selon l'âge

Possédez-vous la répartition des personnes hébergées selon l'âge ?

Oui

Age	Hommes		Femmes	
Moins de 1 an	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
De 1 à 3 ans	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
De 4 à 6 ans	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
De 7 à 9 ans	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
De 10 à 12 ans	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
De 13 à moins de 18 ans	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
De 18 à 24 ans	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

De 25 à 29 ans										3											2			
De 30 à 39 ans										1	2											1	5	
De 40 à 49 ans										1	7												5	
De 50 à 59 ans											8												9	
60 ans et plus											3												4	
Inconnu											0												0	
Total											8	1											5	2

Non

3.3. Composition des familles

Les mineures enceintes ou avec enfant sont considérées comme adultes.

Type	Nombre			
Hommes isolés			4	9
Femmes isolées			2	4
Couples				0
Couples avec enfants				5
Familles monoparentales - père et enfant(s)				0
Familles monoparentales - mère et enfant(s)			1	3
Autres				0
Total			9	1

3.4. Motifs d'entrée selon l'usager

Motif d'entrée	Hommes		Femmes								
Problèmes de logement			4	7					3	9	
Problèmes administratifs			1	8					1	2	
Problèmes d'assuétudes/dépendances				4						1	
Problèmes de violences sexistes et/ou intrafamiliales				3						9	
Problèmes de santé mentale				3						6	
Problèmes de parentalité				1						5	
Problèmes financiers			1	7					1	4	
Autres			1	9					1	3	
Total			1	1	2					9	9

3.5. Répartition des adultes hébergés

Répartition des adultes hébergés selon la nationalité	Hommes		Femmes							
Belge			4	3					4	0
Europe UE				5						0
Europe hors UE				4						2
Autre				1						1
Inconnue				0						0
Total			5	3					4	3

Répartition des adultes selon leur provenance	Hommes		Femmes	
---	--------	--	--------	--

Logement autonome	1	7	1	7
Institution	1	3	8	
Famille	5		7	
Aucun endroit fixe	1	8	1	1
Inconnue	0		0	
Total	5	3	4	3

Répartition des adultes selon leur destination après le séjour	Hommes		Femmes	
Logement autonome	1	4	1	3
Institution	1	3	4	
Famille	4		9	
Aucun endroit fixe	6		2	
Inconnue	1	6	1	5
Total	5	3	4	3

4. Données particulières

Organisation de projets/ateliers

- Instauration du télétravail dès fin mars - début avril pour le personnel non esse
- Mise en place avec le service technique de connexions à distance pour le personne
- Organisation de réunions en visioconférence avec le groupe des personnes hébergée
- Octroi de rôles en hôtellerie et en sécurisation des lieux à des personnes héberg
- Réorganisation complète des procédures internes et des procédures d'accueil
- Présentation du PIU au personnel et aux personnes hébergées
- Organisation du testing avec le soutien du médecin référent
- Organisation d'une séance d'information sur la vaccination avec le médecin référé

Liste des formations données par des tiers

Développez l'enthousiasme au travail - GM Formations - tout le personnel.

Liste des conventions effectives lors de l'année de référence

Convention avec le médecin référent

Supervisions (nombre ou fréquence)

0

Réunions d'équipe (nombre ou fréquence)

une par semaine en visioconférence

5. Auto-évaluation

Descriptif du travail social réalisé

Le travail social fut pas mal chahuté par la crise sanitaire. Les assistantes sociales ont travaillé en alternance jusqu'en décembre. Les personnes hébergées ont communiqué avec elles, dans un premier, via la téléphonie interne. Dans un second temps, les bureaux ont été équipés de plaque en plexiglas permettant la rencontre des personnes.

Les partenaires extérieurs étant également impactés, le temps est resté comme "suspendu". Aucun projet n'a vraiment avancé durant les six premiers mois de l'année. La dynamique de gestion de groupe fut fortement perturbée car le personnel ne participait plus à l'élaboration et à la prise de repas. Nous avons décidé de suspendre pour une période de trois mois la ligne du temps. Cette décision a permis de diminuer la pression sur les personnes hébergées. La période de juillet - août - septembre a vu le départ de nombreux hébergés. La seconde vague de la contamination fut plus compliquée à gérer avec un nouveau groupe.

Evaluation et descriptif des activités réalisées dans le cadre des missions du service

Dès le début de la crise, nous avons pris l'option de sécuriser le groupe et le personnel. Notre activité de restauration fut rapidement rendue impossible car nos magasins habituels n'acceptaient plus l'enlèvement de grosses quantités ou la présence de plusieurs personnes. Nous avons donc eu recours aux firmes Sodexo (confinement) et Solucius. A plusieurs reprises, nous avons pris des décisions relatives à l'accroissement de l'autonomie des gens résidents dans les bâtiments "secondaires" de la maison d'accueil. Ces décisions visaient à limiter au maximum les contaminations. Nous avons affecté un bâtiment comprenant 6 lits comme zone de confinement mais aussi sas pour les demandeurs d'hébergement. Les statistiques montrent que cette période a diminué d'environ 30% notre capacité d'accueil et d'accompagnement.

Difficultés rencontrées

Garantir la continuité de l'activité avec un personnel moins présent,
Comprendre l'évolution de la crise sanitaire et nous adapter en permanence à cette dernière,
Intervenir dans le groupe lorsque des personnes refusaient de respecter les normes imposées par le Fédéral,
Se réinventer dans les dynamiques collectives et dans la présentation des ateliers,
Vulgariser un langage médical tant pour le personnel que pour les personnes hébergées,
Gérer plusieurs clusters, constater que le personnel a été impacté (3 cas avérés dont une hospitalisation), se sentir très peu entendu de nos autorités de tutelle,
Etre submergé de décisions diverses demandant une surcharge de travail administratif qui n'était vraiment pas le bienvenu (PIU, conventions, réponses urgentes aux mails, etc.).

Perspectives ou points d'attention pour le futur

Nous espérons une reprise de notre activité d'accueil mais constatons que la logique communautaire fait peur aux demandeurs. De nombreuses demandes n'aboutissent pas. Si la situation perdure, nous rencontrerons très rapidement des difficultés financières. Une diminution de la capacité subventionnée et donc du volume de l'emploi n'est pas à exclure.

6. Protection de la vie privée et voies de recours

6.1. Protection de la vie privée

Comme le veut le Règlement général sur la protection des données (RGPD), nous vous signalons que :

- les données que vous fournissez en complétant le formulaire sont destinées à assurer le suivi de votre dossier au sein du Service Public de Wallonie ;
- ces données seront transmises exclusivement au service du Gouvernement wallon en charge de la démarche qui est identifié dans le formulaire ;
- vous pouvez avoir accès aux données à caractère personnel vous concernant qui sont éventuellement détenues par le Service Public de Wallonie en introduisant une demande via le formulaire « Demande de droit d'accès à mes données personnelles » ;
- vous pouvez exercer le droit à la rectification de vos données en vous adressant aux administrations du Service Public de Wallonie avec lesquelles vous êtes en contact ;
- les droits à l'effacement des données, à la limitation du traitement et à l'opposition au traitement ne peuvent s'exercer que dans certains cas spécifiques et limités vis-à-vis des autorités publiques. L'administration du Service Public de Wallonie avec laquelle vous êtes en contact, vous précisera si l'exercice de tels droits est possible pour le traitement concerné.

6.2. Voies de recours

Que faire si, au terme de la procédure, vous n'êtes pas satisfait de la décision rendue ?

1. **Introduire un recours interne à l'administration.**

Adressez-vous à l'administration concernée pour lui exposer les motifs de votre insatisfaction ou exercez le recours administratif spécifique si celui-ci est prévu dans la procédure.

2. **Adresser une réclamation auprès du Médiateur.**

Si au terme de vos démarches préalables au sein de l'administration vous demeurez insatisfait de la décision, il vous est possible d'adresser une réclamation auprès du Médiateur de la Wallonie et de la Fédération Wallonie-Bruxelles.



Rue Lucien Namèche, 54 à 5000 Namur

Tél. gratuit 0800 19 199

<http://www.le-mediateur.be>